

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 21 avril 2009

**Présents** : MM. Mmes VIGNERON, MEDARD, GUILHEN, PIGENET, MICHAUD, BARTHELEMY, THOUVENIN, ANDRIN, CHOMONT, GACON, FATIEN, DRUON, GROSSHANS, Mme la secrétaire de Mairie

**Absents excusés** : Mme ANNETON, M. STRIFFLING.

**Présents MARSAT AUTREMENT** : 4 membres

M. GROSSHANS a été désigné secrétaire de séance.

### I – SIEG : Eclairage public rue du Couvent

Un avant-projet des travaux d'éclairage public RUE DU COUVENT a été réalisé par le SIEG\* du Puy-de-Dôme auquel la commune est adhérente.

L'estimation des dépenses s'élève à : 12 000 € HT soit 14 352 € TTC.

Une participation égale à 45% de ce montant est demandée à la commune soit : **5400 euros**. La totalité de la TVA sera récupérée par le S.I.E.G

Cette participation sera revue et réajustée suivant le montant définitif des dépenses.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'avant-projet des travaux d'éclairage public présenté par M. le Maire**

*\*SIEG : Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz*

### II - SIEG : Eclairage public route de Volvic

Un avant-projet des travaux d'éclairage public Route de Volvic a été réalisé par le SIEG du Puy-de-Dôme auquel la commune est adhérente.

L'estimation des dépenses s'élève à : 90 000 € HT soit 107 640 € TTC.

Une participation égale à 45% de ce montant est demandée à la commune soit : **40 500 euros**. La totalité de la TVA sera récupérée par le S.I.E.G.

Cette participation sera revue et réajustée suivant le montant définitif des dépenses.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'avant-projet des travaux d'éclairage public.**

### III - SIEG : Travaux d'enfouissement des réseaux France Telecom route de Volvic

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé par le SIEG du Puy-de-Dôme auquel la commune est adhérente.

En application de la convention signée entre le SIEG, le Conseil Général et France Télécom, les dispositions suivantes sont à envisager :

La tranchée commune en domaine public est à la charge de la Commune et notamment sur la largeur de fouille nécessaire à l'enfouissement du réseau Télécom, dont le montant est estimé à 7 793.13 € TTC.

La tranchée commune en domaine privé est à la charge du SIEG.

L'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil sont à la charge de la Commune pour un montant de 13 036.40 € TTC.

Le Conseil Général subventionne à hauteur de 30% du coût TTC.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des membres présents, l'ensemble de ces dispositions et autorise M. le Maire à signer la convention d'enfouissement des réseaux de télécommunications relative à ce chantier.

#### **IV – Travaux voirie, eaux pluviales et eau potable chemin des Batignolles : Consultation pour la maîtrise d'œuvre**

Un projet de travaux de voirie, eaux pluviales et eau potable chemin des Batignolles est programmé pour 2010. Monsieur le Maire demande l'autorisation de lancer la consultation pour la désignation d'un maître d'œuvre pour ces travaux. (De leur conception au suivi).

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix, charge M. le Maire de lancer la dite consultation.

Une petite parenthèse est faite par M. le Maire donnant des informations sur les travaux de la Route de Volvic : Ils devraient commencer le lundi 04 mai prochain pour se terminer fin 2009 ;

Les déviations suivantes sont prévues :

Pour les véhicules légers, déviation par le chemin des Batignolles ;

Pour les camions, la déviation sera annoncée aux feux de Volvic, via le Rond Point des eaux de Volvic, la route de Saint-Genes pour rejoindre le carrefour de Proxi (et idem dans l'autre sens). M. Guilhen précise que la déviation avait été demandée jusqu'à la rocade mais que la DDE l'a refusée. Le croisement des camions, route de Saint-Genes après Proxi, risque d'être problématique.

Les arrêts des cars seront déplacés devant Proxi et au croisement de la route de la Pisciculture.

Des bacs collectifs de ramassage d'ordures seront également placés à ces 2 endroits pour permettre la collecte des poubelles.

#### **V – Parcelle communale AI290 – Prix de la location**

Le conseil municipal décide d'un prix de location annuelle de 30 € pour la période du 6/04/08 au 05/04/09 et décide que le prix de location de cette parcelle ne sera plus soumis à un vote annuel mais que seule la modification de son montant fera l'objet d'une nouvelle délibération.

#### **VI – Terrain des écoles**

Le mur du terrain des écoles coté « pardin » est en mauvais état et présente des risques pour la sécurité de tous. Il est demandé une consolidation, l'installation d'un grillage en partie supérieure et le remplacement du portail existant.

Le montant total de ces travaux s'élève à 16 558.30 € HT.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide cette demande et charge M. le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux et d'une demande de subvention auprès de la Direction Générale des Routes et de la Circulation (dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police 2008 en matière de circulation routière).**

#### **VII – Remise gracieuse des pénalités**

M. le Maire informe le conseil municipal de la demande de remise gracieuse des pénalités de 30,00 € formulée par un habitant de la commune concernant le paiement en 3 fois de sa TLE d'un montant de 767,00 €.

Compte tenu de la bonne foi du contribuable et de l'avis favorable du comptable public, M. le Maire demande aux membres de l'assemblée de se prononcer sur la remise gracieuse de ces pénalités.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents émet un avis favorable à cette remise gracieuse d'un montant de 30,00 €

#### **VIII – Questions diverses**

M. MEDARD, informe les membres du Conseil Municipal que l'enquête publique concernant la modification et la révision du Plan Local d'Urbanisme s'est achevée jeudi 16 avril. Il ajoute qu'il y a eu très peu de commentaires.

M. Pierre MEDARD, fait le point sur les permis de construire (3 dépôts à ce jour depuis le début de l'année).

M. Claude FATIEN, conseiller municipal, fait part aux membres du Conseil Municipal (ceux de l'opposition en particulier) de son regret d'avoir constaté que ses propos avaient été déformés en lisant le compte rendu du dernier Conseil Municipal rédigé par l'association « Marsat Autrement ». (Note a été prise par les membres de l'association présents).

Nous avons bien pris en compte la remarque de M. Fatien et correction a été faite. Avec toutes nos excuses pour vous avoir attribué des propos qui n'étaient pas les vôtres lors du dernier conseil municipal !

Petite précision, toutefois, concernant les propos à l'égard de notre association à laquelle a été attribué un rôle journalistique. Merci du compliment, mais permettez-nous de vous rappeler nos principaux objectifs :

- Associer la population à la vie de la commune de Marsat et des environs dans tous les domaines, notamment la démocratie locale, la citoyenneté, la solidarité, l'environnement, le cadre de vie,
- Promouvoir les valeurs de progrès social,
- être l'expression communautaire des élus défendant les valeurs de l'association et des 46,40% de Marsadaires (voire même 56,10% au 2<sup>ème</sup> tour des dernières élections municipales) qui les ont élus,
- Informer la population sur la vie de la commune, **ce qui nous amène effectivement à communiquer par écrit sans pour autant avoir la prétention de faire du journalisme.**

Prochain Conseil Municipal : mardi 19 mai 2009